

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 18 août 2025, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 834-2025
CONCERNANT LE COLPORTAGE, LA SOLLICITATION, LA VENTE ITINÉRANTE
ET LA DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS

QU'UN avis de motion a été donné le 7 juillet 2025 par madame la conseillère Isabelle Auger;

QU'UN projet de règlement a été déposé le 7 juillet 2025 par madame la conseillère Isabelle Auger;

QUE l'objet du règlement numéro 834-2025 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 834-2025 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 20 août 2025.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale